

**Bureau des Personnels Enseignants
DIRECTION DPE**

Schœlcher, le 17 mai 2023

Affaire suivie par :
P. FOULONGANI

Tél : 05 96 52 25 50

Mél : ce.dpe@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cédex

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière des Universités
Directrice académique des services de
L'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les étudiants en M2 MEEF

S/C de Monsieur le Président de l'Université des Antilles
S/C de Monsieur le Directeur de l'INSPE

**Objet : Appel à candidature pour le recrutement de professeurs contractuels alternants inscrits en
MASTER 2 MEEF- Année universitaire 2023/2024**

La réforme du recrutement et de la formation initiale des enseignants est entrée en vigueur à compter de la rentrée 2021. Le parcours de formation à l'INSPÉ peut désormais se dérouler selon les modalités de l'alternance.

L'Académie de Martinique, en lien avec l'INSPÉ recrute des contractuels alternants.

Pour bénéficier de ce contrat l'étudiant doit être inscrit en M2 MEEF à l'INSPÉ de Martinique à la rentrée 2023 et faire acte de candidature.

Présentation du dispositif de professeurs contractuels alternants

Vous allez vous inscrire en deuxième année de master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation », à l'INSPÉ et vous n'êtes pas lauréat du concours de recrutement 2023 ou vous n'avez pas présenté le concours cette année : renforcez vos chances de réussite au concours 2024 en découvrant le métier d'enseignant de façon progressive et intégrée, en devenant contractuel alternant.

Les professeurs contractuels alternants assurent une mission d'enseignement en responsabilité devant élèves dans une école, un collège, un lycée ou un lycée professionnel de l'académie, sur la base d'un tiers des obligations de service réglementaires.

Dans le 1^{er} degré, l'organisation sera mixte (un jour de 6 heures par semaine, ou semaines complètes selon les périodes de l'année scolaire).

Dans le second degré, l'alternance se déroule en mode « filé », soit 6 heures d'enseignement par semaine sur toute l'année scolaire.

Un enseignant tuteur vous accompagne au sein de votre structure d'accueil, un tuteur est également désigné au sein de l'Université pour assurer un suivi pédagogique.

Le contrat débutera à compter **du 1^{er} octobre 2023**.

- ✓ La rémunération mensuelle brute est de 865 euros à laquelle est ajoutée une fraction de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) ou l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) déterminée au prorata du temps effectif de service.
- ✓ Cette rémunération est cumulable avec la bourse de l'enseignement supérieur.

Dans le second degré, la campagne de recrutement est ouverte aux étudiants des disciplines suivantes, inscrits dans un parcours MEEF à l'INSPÉ :

- **Lettres modernes ;**
- **Mathématiques**
- **Histoire-Géographie**

Modalités de candidatures

Les dossiers de candidatures seront à compléter en lignes du **25 mai 2023 au 25 juin 2023** aux adresses suivantes :

pour le 1^{er} degré : <https://portail.ac-martinique.fr/limesurvey/index.php/517334?lang=fr>

pour le 2nd degré : <https://portail.ac-martinique.fr/limesurvey/index.php/397596?lang=fr>

Les candidats doivent postuler sur la filière suivie à l'INSPÉ (par exemple un candidat inscrit en mention 2nd degré, parcours « mathématiques » postule pour un poste dans le 2nd degré en mathématiques).

Le dossier de candidature sera examiné par une commission de recrutement, qui émettra un avis sur la motivation et l'aptitude du candidat. Une fois la candidature validée par la commission, le candidat pourra bénéficier d'un contrat d'alternant ; il sera accueilli dans un établissement du secondaire ou du primaire.

Pour déposer votre candidature, vous devez :

- ✓ Justifier d'un diplôme de licence.

Remplir les conditions suivantes :

- ✓ avoir validé ou être en cours de validation de la 1^{ère} année du master MEEF ;
- ✓ justifier d'un casier judiciaire ne comportant pas de mention incompatible avec l'exercice des fonctions (article 3 du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986) ;
- ✓ ne pas être inscrit au FIJAIS et FIJAIT (articles 706-53-7, R 53-8-24 et 706-25-9 et R 50-52 du code de procédure pénale) ;

Vous munir des documents suivants en format PDF :

- ✓ Curriculum Vitae ;
- ✓ lettre de motivation ;
- ✓ pièce d'identité en cours de validité ou carte de séjour en cours de validité pour les étrangers de l'U.E ;
- ✓ copie du diplôme de licence (ou de l'attestation de validation des acquis professionnels) ;
- ✓ certificat de scolarité 2022-2023 ;
- ✓ relevé de compétences du semestre 1 du M1 - MEEF ;
- ✓ extrait du casier judiciaire (bulletin n°3)

La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au **25 juin 2023** en copiant les liens suivants dans la barre d'adresse de votre navigateur ou en scannant les QR Codes ci-dessous :

Pour le 1er degré :

<https://portail.ac-martinique.fr/limesurvey/index.php/517334?lang=fr>



Pour le 2nd degré :

<https://portail.ac-martinique.fr/limesurvey/index.php/397596?lang=fr>



Sélection des candidats

Le dossier de candidature sera examiné par une commission de recrutement, pour validation.

Les candidats retenus par la commission recevront un courrier de notification du rectorat avec la mention de leur établissement d'affectation. Un poste sera proposé au plus près des vœux dans la limite des postes disponibles.

La prise de fonction aura lieu au 1^{er} octobre 2023. Il appartiendra au candidat de prendre contact avec l'inspecteur de circonscription de son école d'affectation ou le chef d'établissement de son établissement d'affectation pour la signature de son contrat et du procès-verbal d'installation.

Pour tout renseignement sur le dispositif : ce.dpe@ac-martinique.fr

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire général adjoint
Directeur des Ressources Humaines

Jean-Philippe RODRIGUEZ